

DECISION N°2024-132/CP

OBJET :

**FOURNITURES DE POSE D'EQUIPEMENTS ET DE
MATERIELS DE CUISINE POUR LES SATELLITES
DE LA VILLE DE DENAIN**

1. Commande publique

2. Marchés public

**Lot 1 : Fourniture et pose d'équipements, de matériels électriques
de cuisson et de maintien en température pour les satellites**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2162-2 du code de la commande publique.

Vu l'offre faite par la société SAS COFRINO

DECIDE

Article 1 : Un marché de fournitures de pose d'équipements et de matériels de cuisine pour les satellites de la ville de Denain ; Lot 1 Fourniture et pose d'équipements, de matériels électriques de cuisson et de maintien en température pour les satellites sera signé par mes soins avec la société SAS COFRINO située au 151 rue Simon Vollant CS 20173 59832 LAMBERSART Cédex

Article 2 : Le montant annuel des prestations de la consultation s'élève à :

→ Montant maximum annuel : **23 200€ HT**

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification et ce jusqu'à la date de fin de la garantie des matériels de cuisine.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 12/07/2024

Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire